

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et remerciements -p2

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES -p3

1. Informations sur la commune -p3

1. Information générale
2. Information politique
3. Information budgétaire
4. Information démographique

2. Informations sur la coordination ATL -p12

1. Pilotage de la coordination ATL : la CCA
2. Partenariat/Synergies avec les autres Coordinations ATL
3. Information/communication auprès des parents sur l'offre existante

2. RELEVÉ DE L'OFFRE -p14

1. Information sur les accueils extrascolaires
2. Information sur les opérateurs sportifs et culturels

3. ANALYSE DES BESOINS -p15

1. Recueil des opinions -p15

1. Les professionnels
2. Les parents
3. Les enfants
4. Existence de disparités dans les résultats de la consultation

2. Accueil durant le temps libre -p17

3. Lieux d'accueil extrascolaire -p18

4. Les associations culturelles et sportives -p22

5. Partenariat et coordination -p23

6. Besoins et attentes -p23

7. Conclusion -p26

Introduction et remerciements

Prévu à l'article 7 du décret relatif à la Coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire du 6 juillet 2003, l'état des lieux constitue la première étape préalable à l'élaboration du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE). Il s'agit d'une démarche en trois temps : un relevé d'informations concernant la commune et son offre d'accueil, un relevé des besoins des enfants, des parents et des professionnels et, finalement, une synthèse des deux premières parties.

En résumé, il s'agit d'ausculter la commune, d'en faire une radiographie. Le diagnostic sera alors développé dans le programme CLE. Et le traitement se déclinera dans les plans d'actions annuels. Le cycle ainsi constitué (état des lieux-programme CLE-plans d'actions annuel) se renouvelle tous les 5 ans.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une recherche scientifique, statistiquement fiable, différentes ressources ont été mobilisées pour établir cet état des lieux :

- les associations culturelles et sportives ont été invitées à compléter un questionnaire,
- les parents ont pu répondre à une enquête sur leurs besoins (par questionnaire papier et également en ligne via le site web de la commune),
- des animations ont été menées auprès des 3^e maternelles, 2^e et 5^e primaires dans 3 des 4 écoles fondamentales francophones de la commune mais également auprès d'enfants participant aux stages et aux plaines de vacances,
- la coordinatrice ATL a rencontré des professionnels de l'accueil, des parents et des enfants lors d'entretiens plus ou moins formels,
- les services de la population et de la mobilité de la commune, le site web et les cahiers de l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse ont fournis de précieuses informations sur la population koekelbergeoise et son environnement.

Un tout grand merci à celles et ceux qui, malgré leur quotidien d'enfant, de parent, de professionnel, déjà bien chargé, ont pris de leur temps pour répondre aux questionnaires, mener les animations, dessiner, réfléchir à l'Accueil Temps Libre de Koekelberg et sont venus en aide à la coordination ATL dans la réalisation de cet état des lieux.

ENSEMBLE, NOUS CONSTRUISONS L'AVENIR !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Informations sur la commune :

1.1.1. Informations générales

Date de remise de l'état des lieux :

Nom et code INS de la commune : Koekelberg, n°INS **21011**

Situation géographique : **Nord-Ouest de la Région de Bruxelles Capitale. Koekelberg est située dans la deuxième couronne de la périphérie bruxelloise.**

Superficie : **117 ha**

Zones vertes et aires de jeux : **La commune compte 2 parcs accessibles au public et 3 petites aires de jeu.**

Services et acteurs associatifs au service des enfants et des familles : **Koekelberg compte une halte-accueil, deux crèches communales, trois crèches privées, une accueillante autonome et un service d'aide aux familles et aux personnes âgées. La quasi-totalité de ces services sont situés dans le quartier Vanhuffel-Simonis.**

Communes périphériques : **Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette**

Moyens de communication /mobilité :

Koekelberg est très bien desservie en transports publics (Métro, bus, trams STIB, arrêt SNCB, et bus DE LIJN) et des aménagements récents pour cyclistes rendent sa situation favorable à la réduction des déplacements motorisés. L'automobile reste néanmoins un mode de déplacement prédominant, notamment en raison d'un trafic de transit important aussi bien sur les grands axes que dans les quartiers résidentiels.

En ce qui concerne le stationnement, le Plan Régional de Politique du Stationnement et le Plan d'Action Communal du Stationnement qui en découlera doivent permettre d'harmoniser et de simplifier le stationnement des habitants en dissuadant le parking des voitures ventouses.

Enfin, les cheminements piétons ont été (récemment et régulièrement) renouvelés dans une grande partie de la commune. La réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE), pour lequel la commune communiqué à la Région sa volonté d'y participer en 2015, permettra d'énumérer les aménagements nécessaires à court et moyen termes.

Pôles d'attraction commerciale, industrielle ou culturelle : **Koekelberg compte peu de commerces. C'est avant tout une commune à caractère résidentiel.**

Infrastructures sportives et culturelles accessibles aux enfants : **le Centre sportif Victoria (rue Léon Autrique, 4), le Belgian Chocolate Village (rue de Neck, 20) et l' Aquarium de Bruxelles (avenue Emile Bossaert, 27).**

Implantations des écoles fondamentales de langue française :

Nom	Athénée royal de Koekelberg	Ecole Armand Swartenbroeks	Ecole Emile Bossaert	Institut des Ursulines
Adresse	Avenue de Berchem-Sainte-Agathe 51 1081 Koekelberg	Rue des Tisserands, 24 1081 Koekelberg	Rue Sergijsels, 15 1081 Koekelberg	Boulevard Léopold II, 268 1081 Koekelberg
Pouvoir organisateur	Fédération Walonnie-Bruxelles	Commune de Koekelberg	Commune de Koekelberg	Enseignement Libre subventionné confessionnel
Nombre d'enfants en primaire	540*	245°	252°	259°
Nombre d'enfants en maternelle	310*	150°	159°	159°
Nombre d'enfants résidant dans la commune en primaire		161°	185°	69°
Nombre d'enfants résidant dans la commune en maternelle		103°	123°	123°

* Chiffres transmis par l'ARK en février 2014.

° Chiffres transmis en octobre-novembre 2015.

Koekelberg compte également un école fondamentale d'enseignement spécial, La Famille (Rue Jean Jacquet 25) qui n'a pas participé à l'état des lieux.

Informations politiques

Existe-t-il un échevin qui a explicitement dans ses attributions l'ATL ou l'accueil extrascolaire ? **Non**

Si oui, titre complet de cet échevinat : /

Titre des autres échevinats concernés par les politiques de l'enfance et de la jeunesse :

Echevinat de la Jeunesse francophone, de la Petite enfance, de l'Enseignement francophone, Prévention, Sports

1.1.2. Informations budgétaires

Années prises en considération : **2013 et 2014**

La ou les Commune(s) contribue(nt)-t-elle(s) financièrement sur ses fonds propres aux missions de la Coordination ATL ? **Oui/Non**

Si oui, détaillez en quoi elle(s) contribue(nt) : **frais de transport, de timbres, impression de documents informatifs, de matériel de bureau non couverts par le montant de la subvention. Lancements ponctuels d'appels à projets dans le domaine de l'ATL.**

Information/communication auprès des parents de l'offre d'accueil existante sur le territoire de la(les) Commune(s) : **Oui/Non**

Complément salarial du poste de Coordinateur ATL - valorisation du diplôme : **Oui/Non**

Complément salarial du poste de Coordinateur ATL - augmentation du temps de travail pour les missions de Coordination ATL : **Oui/Non**

Frais de fonctionnement du Coordinateur ATL (documentation, téléphone, photocopies, frais de déplacement, ...) : **Oui/Non**

Formation du Coordinateur ATL : **Oui/Non**

Mise à disposition de locaux pour le Coordinateur ATL : **Oui/Non**

Information/communication auprès des parents de l'offre d'accueil existante sur le territoire de la(les) Commune(s) : **Oui/Non**

Projet d'accueil temps libre (journée ATL, ...) : **Oui/Non**

Autres (à préciser) : **appel à projet en 2014 dans le but d'augmenter l'offre d'activités parascolaires au sein des écoles primaires.**

1.1.3. Informations sur la population koekelbergeoise et ses conditions de vie

Population°	Commune	Région
Population (1er janvier 2014)	21.317 habitants	1.163.486 habitants
Croissance annuelle moyenne de la population (2010-2020)	1,6 %	1,2 %
Croissance annuelle de la population (2013)	1,4 %	0,8 %
Âge moyen (1er janvier 2014)	35 ans et 8 mois	37 ans et 5 mois

Conditions sociales°	Commune	Région
Revenu médian par déclaration (2011)	17.414 €	17.771 €
Femmes bénéficiaires du RIS* dans les femmes de 18 ans et + (2013)	3,0 %	3,5 %
Hommes bénéficiaires du RIS* dans les hommes de 18 ans et + (2013)	2,0 %	2,9 %
Taux d'activité féminin (2012)	61,3 %	56,4 %
Taux d'activité masculin (2012)	76,2 %	67,8 %
Taux de chômage féminin (2013)	23,9 %	21,0 %
Taux de chômage masculin (2013)	20,3 %	19,9 %
Nombre d'élèves du primaire (lieu de scolarisation) (2012-2013)	1.728 élèves	90.569 élèves
Nombre de places en milieux d'accueil par enfant de moins de 3 ans (2012)	0,16 places	0,31 places

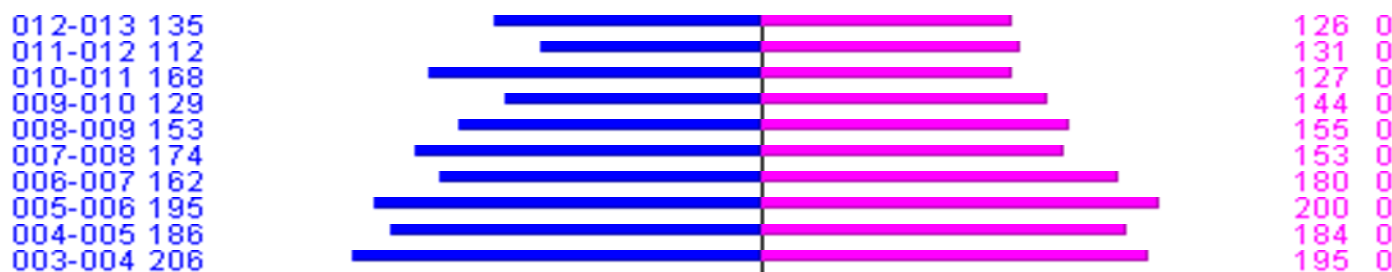
* Revenu d'Intégration Sociale

Immobilier°	Commune	Région
Nombre de logements occupés* (1er janvier 2013)	8.844 logements	539.702 logements
Nombre de logements sociaux (janvier 2013)	519 logements	39.367 logements
Loyer mensuel moyen d'un logement 2 chambres (2013)	688 €	732 €
Prix de vente moyen d'un appartement (2012)	162.150 €	217.584 €
Densité de bureaux (2012)	26.100 m ² / km ²	80.488 m ² / km ²

* Evalué à l'aide du nombre de ménages présents.

Économie°	Commune	Région
Nombre de salariés (décembre 2012)	3.230	626.503
Nombre d'indépendants (décembre 2013)	1.763	95.872
Nombre d'entreprises (décembre 2013)	1.167 entreprises	88.731 entreprises

Répartition par âge et sexe des enfants de 3 à moins de 12 ans



Source : service communal de la population

Ce schéma montre qu'il n'y a pas de grande disparité fille/garçon au sein de la population koekelbergeoise âgée de 3 à 13 ans.

Evolution de certains paramètres°

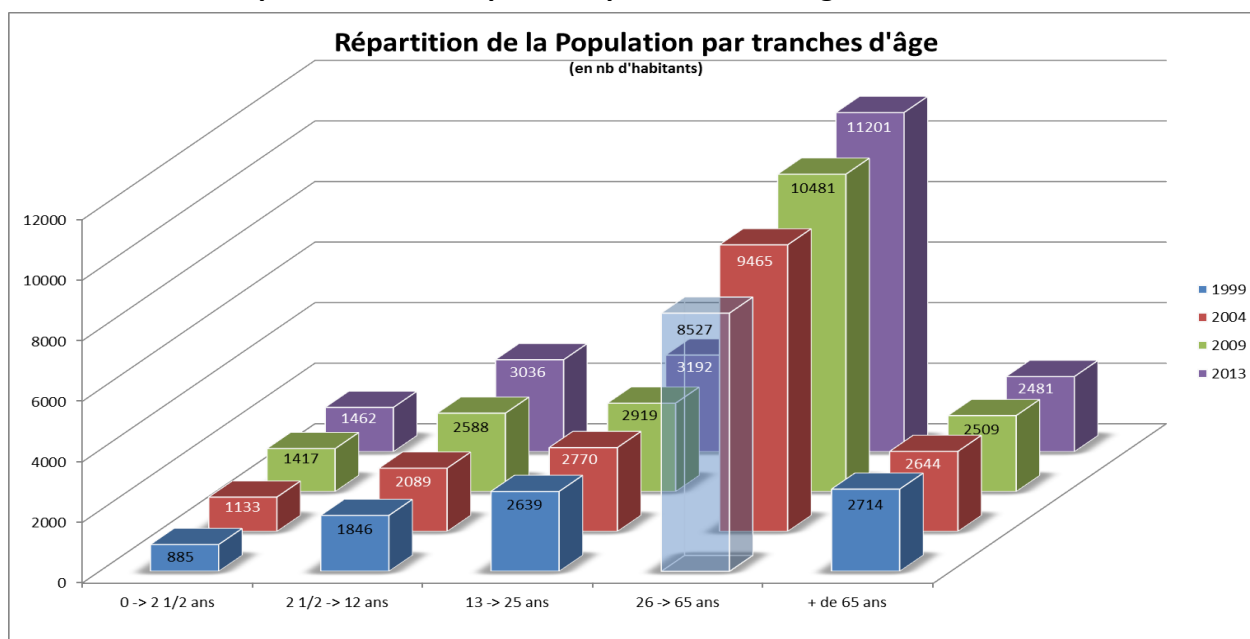
Nombre de ménages avec	2000	2004	2009	2010	2011	2014
Population koekelbergéenne totale	16334	17703	19793	20155	20631	21317
Age moyen	39,3	38,2	36,7	36,4	36,2	35,7
Espace Vital en m ²	72,3	67,7	60,5	59,2	57,9	
% population étrangère	24,7	20,5	24,0	24,9	26,6	
Revenu moyen net imposable par habitant	9.640	11.184	12.036	11.671		
Indice de richesse*	87,1	84,6	77,5	74,8		
Taux d'emploi	58,5	60,2	61,9	60,1	59,8	
Taux de croissance annuel	1,2	1,7	1,9	2,2	2,3	

*Belgique : 100 – Région bruxelloise : 80,7

Chiffres non disponibles

(Source IBSA)

Evolution de la répartition de la Population par tranches d'âge



Source : service communal de la population

Dans son cahier n°1 de mai 2010, l'IBSA proposait une projection démographique entre 2010 et 2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale. L'institut avait annoncé le boom de croissance que nous avons connu ces dernières années et, bien qu'il prévoyait également un ralentissement de cette croissance, il estimait que la part des 3-6 ans et celle des 6-12 ans au sein de la population koekelbergeoise allaient augmenter respectivement de 7 et de 14%.

Evolution du nombre d'enfants par ménage

Nombre de ménages avec	Au 31/12/1999	Au 31/12/2004	Au 31/12/2009	Au 31/12/2013
0 enfant	5126	5600	5450	5231
1 enfant	1241	1353	1487	1568
2 enfants	733	837	1088	1202
3 enfants	294	394	464	598
4 enfants	119	126	185	201
5 enfants	45	40	44	63
6 enfants	25	14	13	20
7 enfants	13	11	8	3
8 enfants	2	4	1	1
9 enfants	2	1	1	2
10 enfants et plus	0	0	0	0
Nombre total d'enfants	4565	5115	6166	7052
Nombre total de ménages	7600	8380	8741	8889
Nombre moyen d'enfant(s) par ménages	0,6	0,6	0,7	0,8

Source : service communal de la population

L'IBSA a développé un site de monitoring des quartiers bruxellois dont les chiffres suivants ont été extraits :

- 98,95 % de la population koekelbergeoise vit à proximité d'un espace vert accessible au public.
- Koekelberg est la 3^e commune bruxelloise à la population la plus dense.

Part des étrangers au sein de la population koekelbergoise

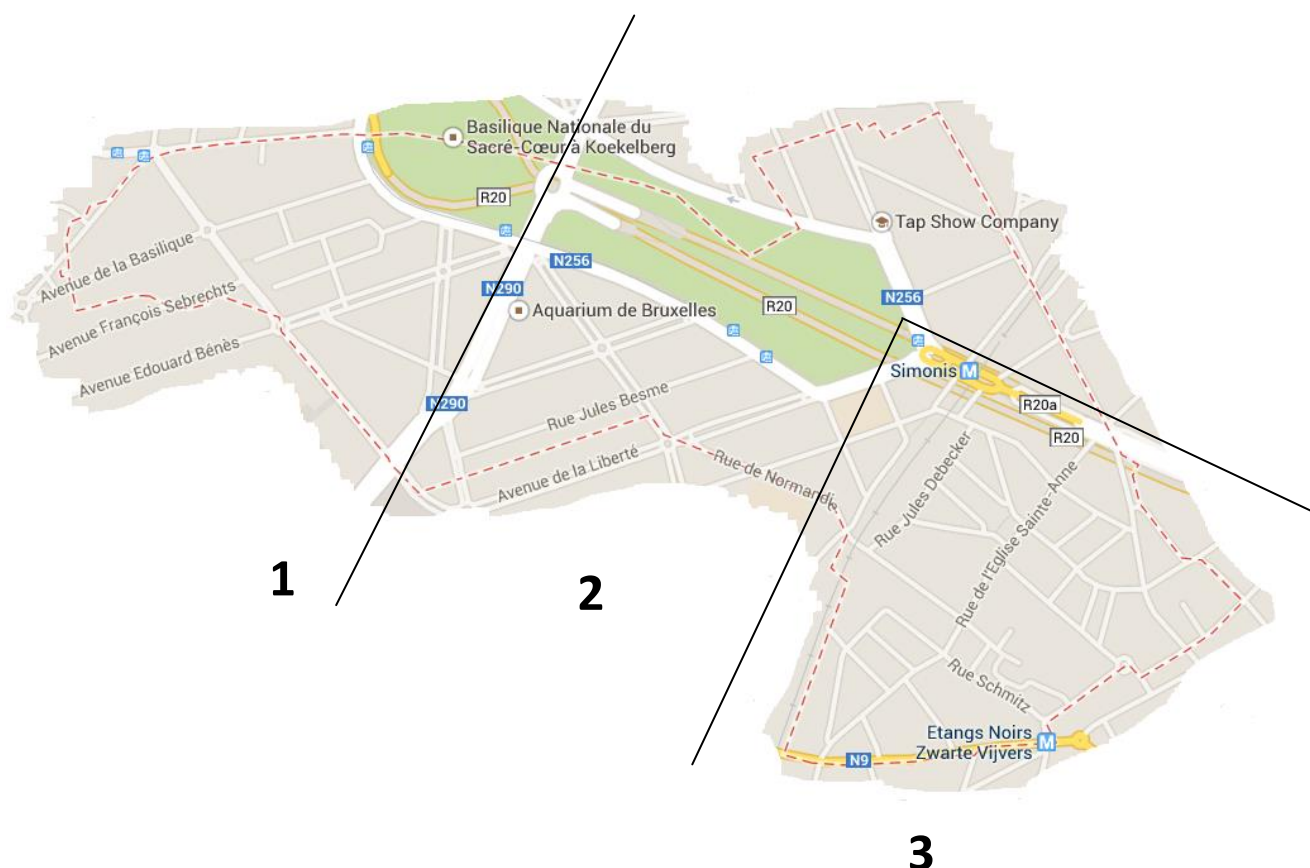
	Population hors Union européenne	Part de la population hors Union européenne	Population inter Union européenne	Part de population hors Union européenne	Part totale des étrangers
1999	2.511	14 %	1.761	11%	25 %
2004	2.204	12 %	1.798	10 %	22 %
2009	2.203	11 %	2.555	13 %	24 %
2014	2.431	11 %	3.455	16 %	27 %

Les quartiers de Koekelberg

Si on divise Koekelberg en 3 quartiers : quartier 1 (Basilique-Lepreux), quartier 2 (Paix/Plateau/Archer/Fourez), quartier 3 (Vanhuffel, Sainte-Anne, Jacquet), en passant du quartier 1 au quartier 3 :

- la population a des revenus de plus en plus faibles.
- la population est de plus en plus jeune.
- les familles comptent de plus en plus d'enfants.
- Le nombre de familles monoparentales va croissant.

Le relevé des opérateurs de l'accueil révèle aussi une concentration plus importante de ces derniers dans le quartier 3.



En conclusion

Les tendances au sein de la population koekelbergeoise observées ces dernières années se confirment :

- **La population croît de façon régulière, ce qui contribue à conférer à Koekelberg une des populations les plus denses de la région bruxelloise et même du royaume ;**
- **La part de ressortissants étrangers au sein de la population koekelbergeoise va grandissant et dépasse les 25% ;**
- **Diminution de la moyenne d'âge ;**
- **Tandis que la proportion de familles comprenant un ou deux enfants se maintient, tandis que celle des familles de plus de 2 enfants augmente ;**
- **Les Koekelbergois bénéficient d'un indice de pauvreté plus bas que celui de la région ;**
- **Le clivage haut/bas de commune reste d'actualité.**

Le peu de commerces, d'entreprises et l'absence d'industries sur le territoire communal pousse les Koekelbergois qui travaillent à se déplacer. La situation géographique, les prix immobiliers relativement bas pour la région et la large couverture en transports en commun participent certainement au caractère résidentiel de la commune.

1.2. Informations sur la coordination ATL

Nom de la coordinatrice ATL : **Aude Stordeur**

1.2.1. Pilotage de la Coordination ATL : La CCA

Date de la 1^{ère} réunion ou de la 1^{ère} réunion après le renouvellement de la composition : **13 novembre 2013**

Nombre de représentants souhaités par composante lors du dernier renouvellement : **3, 4 ou 5 en fonction des composantes.**

Par composante,

nombre de membres effectifs réellement désignés : **comp 1=3, comp 2=4, comp 3=1, comp 4=3, comp 5=3**

nombre de membres suppléants réellement désignés : **comp 1=3, comp 2=2, comp 3=1, comp 4=2, comp 5=3**

Présence d'un-e représentant-e de la Province ou de la Commission communautaire commune à laquelle apparten(nen)t la ou les Commune(s) : ~~Oui~~/**Non**

Présence d'un-e Coordinateur-trice Accueil de l'ONE : **Oui**/~~Non~~

Présence d'invité-e(s) permanent(s) : **Oui**/~~Non~~

Si oui, à quel titre est(sont)-il(s) invité(s)? **Les membres effectifs et suppléants sont tous invités ainsi que la coordinatrice-accueil de l'ONE.**

Nombre habituel de réunions de la CCA par année civile : **2**

Identification de la Présidence

Nom : **ANDRY**

Prénom : **Sylvie**

Fonction : **Echevine de la jeunesse francophone, de la petite enfance, de la lecture publique et de la culture française.**

1.2.2. Partenariat/Synergies avec les autres Coordinations ATL

Quel(s) type(s) de partenariat/synergie votre Coordination ATL exerce-t-elle avec d'autres Coordinations ATL afin de développer qualitativement et quantitativement l'accueil temps libre? **Aucun**

Et avec combien de Coordination ce partenariat/cette synergie s'exerce-t-elle? **Aucune**

Nombre : **non**

Formation des accueillant-e(s) : **non**

Formation des responsable(s) de projet : **non**

Formation des Coordinateur-trice(s) ATL : **oui**

Transport des enfants : **non**

Accueil commun le mercredi après-midi : **non**

Information auprès des parents de l'offre existante : **oui via le journal communal, la mise à jour du site www.bruxellestempslibre.be, via e-mail en cas de demande d'autres coordinations ATL.**

Accueil commun pendant les vacances (ex: inter-plaines, ...) : **non**

Accueil d'enfants porteur de handicap : **non**

Elaboration des questionnaires pour l'analyse des besoins : **oui**

Autres (à préciser) : /

1.2.3. Information/Communication auprès des parents sur l'offre existante. Quels sont les canaux de communication développés pour informer les parents de l'offre d'accueil existante sur le territoire de la Coordination ATL?

Bulletin Périodique : ~~Oui~~/**Non**

Journal communal : **Oui**/~~Non~~

Réunions d'informations : ~~Oui~~/**Non**

Site internet : **Oui**/~~Non~~

Brochure ou guide : **Oui**/~~Non~~

Evènements ATL : **Oui**/~~Non~~

Service de contact communal : **Oui**/~~Non~~

Autres (à préciser) : **affichage et distribution d'avis dans les écoles via les cartables**

2. RELEVÉ DE L'OFFRE

2.1. Information sur les accueils extrascolaires

Par accueil extrascolaire, on entend l'offre d'un opérateur d'accueil sur un lieu d'accueil qui répond aux objectifs de l'accueil extrascolaire, à savoir :

1. L'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes.
2. La cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu.
3. La facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment, en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

2.2. INFORMATION SUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Voir tableau en annexe.

3. ANALYSE DES BESOINS

3.1. Recueil des opinions

3.1.1. Les professionnels consultés

37 associations, 4 écoles, 2 crèches et une halte-garderie ont été contactées (par mail, par téléphone, en CCA et aussi lors de rendez-vous) dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux.

3.1.1.1. Combien de professionnels ont répondu à la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune ?

28 organisations, 3 écoles, 2 crèches et la halte-garderie ont répondu. L'avis de 56 professionnels a pu ainsi être récolté.

3.1.1.2. Parmi les professionnels qui ont répondu à la consultation, combien exerçaient les fonctions suivantes :

Enseignant/enseignante : **9**

Directeur/directrice d'établissement : **5**

Éducateur/éducatrice : **3**

Accueillant/accueillante : **8**

Conseiller/conseillère communal-e : **0**

Animateur/animatrice socioculturel-le : **10**

Animateur/animatrice sportif-ive : **2**

Puéricultrice : **7**

Responsable d'association : **16**

Médiateur scolaire : **2**

3.1.1.3. Comment leur point de vue a-t-il été recueilli ?

Entretien en face à face : **6**

Entretien par téléphone : **1**

Questionnaire : **21**

Discussion de groupe : **5**

3.1.2. Les parents

3.1.2.1. Combien de parents ont été contactés dans le cadre de la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune ? **Tous les parents ont été invités à participer à la consultation via un article paru dans le Koekelberg News, une bannière sur le site web de la commune et un relais fait par les associations et écoles. Des parents ont également été rencontrés à l'occasion de la Fête du Printemps.**

3.1.2.2. Combien de parents ont répondu à la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune ? **84**

3.1.2.3. Comment le point de vue des parents a-t-il été recueilli ?

Nombre total : **80**

Entretiens en face à face : **16**
 Entretiens par téléphone : **0**
 Questionnaire : **37**
 Discussion de groupe : **2**
 Enquête en ligne sur le site web de la commune : **25**

3.1.3. Les enfants

3.1.3.1. Combien d'enfants ont été contactés dans le cadre de la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune ?

Approximation : 900

3.1.3.2. Combien d'enfants ont répondu à la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune ? **543**

3.1.3.3. Comment le point de vue des enfants a-t-il été recueilli ?

Entretiens en face à face : **0**

Entretiens par téléphone : **0**

Questionnaire : **0**

Discussion de groupe : **6 fois, soit 107 enfants de 7 à 13 ans**

Via dessin : **123 enfants de 6 ans et moins (en maternelle), 189 enfants de 6 à 11 ans (en primaire)**

Via des animations de groupe : **313**

Remarques

- **Les dessins et les animations de groupe ont été choisis pour leur côté ludique mais aussi parce qu'ils permettent aux plus petits de s'exprimer.**
- **Trois des quatre écoles fondamentales de la commune ont fait participer aux animations de recueil des opinions des enfants, ceci dans le but de toucher un public plus représentatif de la population.**

3.1.4. Disparités dans les résultats de la consultation

3.1.4.1. Avez-vous noté des différences importantes entre les réponses des professionnels, des parents et des enfants lors de la consultation ? ~~oui~~ - **non**

3.1.4.2. Si oui, expliquez brièvement en quoi les avis ont différé. /

3.2. Accueil durant le temps libre

L'accueil durant le temps libre comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives.

3.2.1. La diversité des lieux d'accueil des enfants durant le temps libre dans votre commune est-elle jugée ... Tout à fait insatisfaisante **Plutôt insatisfaisante** Plutôt satisfaisante Tout à fait satisfaisante

3.2.2. Quelle (s) catégorie(s) d'accueil manque-t-il dans votre commune ?

AMO

Bibliothèque

Centre culturel

Centre d'expression et de créativité

Centre ou maison de jeunes

Centre de vacances, plaine...

Club sportif

École de devoirs

Ludothèque

Accueil extrascolaire en milieu scolaire

Maison de quartier

Mouvement d'éducation permanente

Organisation de jeunesse (en ce compris les mouvements de jeunesse)

Autre(s) à préciser :

3.2.3. Quelle (s) catégorie(s) faudrait-il renforcer dans votre commune ?

AMO

Bibliothèque

Centre culturel

Centre d'expression et de créativité

Centre ou maison de jeunes

Centre de vacances, plaine...

Club sportif

École de devoirs

Ludothèque

Accueil extrascolaire en milieu scolaire

Maison de quartier

Mouvement d'éducation permanente

Organisation de jeunesse (en ce compris les mouvements de jeunesse)

Autre(s) à préciser :

3.3. Lieux d'accueil extrascolaire

Un lieu d'accueil extrascolaire organise des activités autonomes encadrées pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avant et après l'école, le mercredi après-midi et pendant les jours de congé scolaire.

3.3.1. L'offre en termes de plages horaires des lieux d'accueil extrascolaires est-elle jugée ...
 Tout à fait insatisfaisante Plutôt insatisfaisante **Plutôt satisfaisante** Tout à fait satisfaisante

3.3.2. Si l'offre est jugée insatisfaisante, quels sont les manques ? (plusieurs réponses possibles)
 Accueil du matin Accueil après 16 heures Après 17 heures Après 18 heures Mercredi après-midi Journées pédagogiques Petites vacances Autre : après 15 heures et à l'école

3.3.2. Expliquez brièvement :

Les plages horaires sont suffisamment couvertes par les accueils en extrascolaire. Par contre, la capacité d'accueil (fonction de l'encadrement) pourrait être renforcée.

3.3.3. L'offre et la qualité de l'accueil des enfants durant le temps de midi (hors décret) sont-elles jugées ... Tout à fait insatisfaisantes **Plutôt insatisfaisantes** Plutôt satisfaisantes Tout à fait satisfaisantes

3.3.4. Expliquez brièvement :

Le temps de midi constitue un moment où un problème d'ordre général se cristallise :

- **Nombre d'enfants grandissant au sein des écoles :**
 - **Manque d'espace en général (pour se défouler)**
 - **Manques d'espace adaptés aux âges des enfants (pour se reposer ou participer à des activités)**
 - **Problème de continuité de l'encadrement**
 - **Bruit**

Malgré les dispositifs mis en place (plusieurs services, plusieurs réfectoires, parfois décalage dans les services), le temps de midi ne constitue pas vraiment une pause pour les enfants (doivent se dépêcher, environnement bruyant, cohabitation compliquée dans les cours de récréation).

Ceci est d'autant plus vrai dans les écoles communales où le temps de midi est réduit.

3.3.5. Le coût des lieux d'accueil extrascolaire est-il considéré comme un obstacle à la participation des enfants ? **Oui** Plutôt oui Plutôt non Non

3.3.6. Expliquez brièvement :

Les familles affirment ne pas disposer de suffisamment de budget que pour offrir des activités à leurs enfants. Dès lors, il semble qu'elles concentrent leur budget sur les congés d'été qui de par leur durée sont difficiles à organiser et à payer (vacances, stages, maison,

famille ou réseau d'amis). Pour des raisons évidentes, ceci concerne plus fortement les familles comptant de nombreux enfants et les familles monoparentales.

Il est toutefois à noter que les prix pratiqués en stages sur Koekelberg ne sont pas plus élevés que dans d'autres communes de la région bruxelloise.

3.7. La couverture spatiale des lieux d'accueil extrascolaire de l'ensemble des quartiers, des villages et des entités de la commune est-elle jugée ...

Tout à fait insatisfaisante **Plutôt insatisfaisante** Plutôt satisfaisante Tout à fait satisfaisante

3.8. Expliquez brièvement : **A part l'aquarium de Bruxelles et les mouvements de jeunesse, la plupart des opérateurs se concentrent dans le bas de la commune (Vanhuffel-Etangs noirs).**

3.9. La majorité des milieux d'accueil rencontrent-ils les objectifs pédagogiques repris dans le Code de qualité de l'accueil ? Oui **Plutôt oui** Plutôt non Non

Des améliorations devraient être apportées pour :

- réfléchir régulièrement aux pratiques professionnelles ;
- retravailler les projets d'accueil régulièrement ;
- mieux prendre en compte le point de vue des enfants ;
- penser la notion de temps libre ;
- mettre des dispositifs en place pour mieux prendre en compte la globalité de l'enfant.

3.10. Le taux d'encadrement des enfants pratiqué dans les milieux d'accueil est-il jugé ...

Tout à fait insatisfaisant Plutôt insatisfaisant **Plutôt satisfaisant** Tout à fait satisfaisant

3.11. Expliquez brièvement : **Le taux d'encadrement prévu dans les écoles qui ont répondu à l'enquête répond aux exigences décrétales.**

3.12. L'accueil des enfants à besoins spécifiques est-il suffisamment développé dans les lieux d'accueil extrascolaires ? **Non** Plutôt non Plutôt oui Oui

3.13. Si non, expliquez pourquoi :

Les opérateurs affirment ne pas recevoir de demande d'encadrement d'enfants à besoins spécifiques. Le fait qu'ils ne soient pas en mesure de le faire (formation, encadrement disponible, infrastructure) ne semble donc pas poser problème.

3.14. Le point de vue des enfants est-il suffisamment pris en compte dans les projets pédagogiques des lieux d'accueil ? Non **Plutôt non** Plutôt oui Oui

3.15. Expliquez brièvement :

Les espaces de parole prévus pour les enfants sont peu nombreux, rien ne les prévoit d'ailleurs structurellement. En général, leur point de vue ne s'exprime que dans un choix ciblé (ex : pâte à modeler ou peinture).

3.16. La formation et/ou les qualifications des professionnels de l'accueil est-elle/sont-elles jugée(s) ... Tout à fait insatisfaisante(s) **Plutôt insatisfaisante(s)** Plutôt satisfaisante(s) Tout à fait satisfaisante(s)

3.17. Expliquez brièvement :

Les professionnels de l'accueil devraient-ils suivre des formations complémentaires dans un ou plusieurs domaine(s) suivant(s) :

- Notions de base (vécu émotionnel de l'enfant, premiers soins, éveil culturel et de la créativité, respect des besoins et rythmes de l'enfant...)**
- Accessibilité (inclusion, travail avec un public vivant dans des conditions de précarité ou d'insécurité ou de vulnérabilité ou défavorisé sur le plan socio-économique, travail avec les diversités...)**
- Participation (appréhension de la notion de participation, développement d'une plus grande participation des enfants, gestion de projets avec les enfants...)**
- Sens des pratiques (lien entre besoins de l'enfant et positionnement professionnel, l'accueil des enfants de 2,5 ans / 3 ans, l'accueil des enfants de 10 ans et plus...)**
- Développement de l'enfant en lien avec son environnement (alimentation saine, soutien au développement de l'estime de soi de l'enfant...)**
- Compétences relationnelles (gestion des situations conflictuelles...)**
- Autre : à préciser :**
 - **formation avec la surpopulation des écoles, le manque d'espaces spécifiques à l'accueil, la cohabitation d'enfants d'âges différents dans un même espace ;**
 - **formation de gestion du matériel, des jeux ou pour leur assurer une plus longue durée de vie.**
 - **Comment utiliser du matériel de récupération, organiser des activités qui ne coûtent rien.**

3.18. Expliquez brièvement : **En ce qui concerne l'enseignement hors établissements communaux, l'encadrement est beaucoup assuré par les personnes travaillant comme ALE, fonctionnant sans formation initiale et ne recevant pas ou peu de formation continuée. L'absence de statut d'accueillant extrascolaire/animateur extrascolaire empêche la pérennisation du personnel encadrant à faible coût.**

3.19. Le matériel disponible dans les lieux d'accueil est-il adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants ? Non Plutôt non **Plutôt oui** Oui

3.20. Le matériel dans les milieux d'accueil est-il disponible en quantité suffisante ? Non Plutôt non **Plutôt oui** Oui

3.21. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il suffisamment varié ? Non Plutôt non **Plutôt oui** Oui

3.22. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il en bon état ?

Non Plutôt non **Plutôt oui** Oui

3.23. Expliquez brièvement **Les écoles qui ont répondu ont bénéficié de subventions ATL qui ont permis l'acquisition de matériel pour leurs garderies.**

3.24. Les locaux sont-ils facilement accessibles en termes de mobilité (transports en commun, transport communal...) ? Non Plutôt non Plutôt oui **Oui**

3.25. Expliquez brièvement. **La commune de Koekelberg est très bien desservie en transports en commun et de nombreux travaux de voirie ont amélioré les espaces dédiés aux piétons et cyclistes.**

3.26. Les locaux sont-ils salubres et en bon état ?

Non Plutôt non **Plutôt oui** Oui

3.27. Expliquez brièvement. **Rien à signaler.**

3.28. Les locaux sont-ils suffisamment spacieux par rapport au nombre d'enfants à accueillir ?

Non **Plutôt non** Plutôt oui Oui

3.29. Expliquez brièvement **Les espaces sont rares et les écoles semblent réticentes quant à l'utilisation de classes de cours par l'accueil extrascolaire.**

3.30. Les locaux sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

Non Plutôt non Plutôt oui Oui

3.31. Expliquez brièvement :

Pas de rampe d'accès, portes étroites, bâtiments à étages et sans ascenseur, toilettes classiques (parfois fermées à clé)...

3.32. L'information des parents à propos des milieux d'accueil est-elle jugée ... Tout à fait insatisfaisante Plutôt insatisfaisante **Plutôt satisfaisante** Tout à fait satisfaisante

3.33. Si l'information aux parents doit être améliorée, expliquez en quoi : **manque d'information inter-commune bruxelloise quant à la disponibilité de places d'accueil pendant les congés scolaires.**

3.4. Les associations culturelles et sportives

3.4.1. Les plages horaires de l'accueil des enfants par les associations culturelles et sportives sont-elles suffisantes ? **oui-~~non~~**

3.4.2. Si non, quels sont les manques ?

3.4.3. Le coût des activités culturelles et sportives est-il un obstacle à la participation des enfants ? **oui-~~non~~**

3.4.4. Si oui, expliquez brièvement : **population à bas revenu, éventuellement au chômage (pourquoi payer un accueil qu'on peut faire soi-même), familles nombreuses et monoparentales.**

3.4.5. La couverture spatiale des associations culturelles et sportives de l'ensemble des quartiers, des villages et des entités de la commune est-elle jugée satisfaisante ? **oui-~~non~~**

3.4.6. Si non, expliquez brièvement : /

3.4.7. La formation des professionnels accueillant les enfants dans les associations culturelles et sportives est-elle jugée suffisante ? **oui-~~non~~**

3.4.8. Si non, expliquez brièvement : **c'est ce que pensent les clubs sportifs et associations qui ont répondu mais il est très difficile d'en juger.**

3.4.9. Si non quels sont les domaines de formations jugés prioritaires ?

3.4.10. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants ? **oui-~~non~~**

3.4.11. Le matériel dans les milieux d'accueil est-il disponible en quantité suffisante ? **oui-~~non~~**

3.4.12. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il suffisamment varié ? **oui-~~non~~**

3.4.13 Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il en bon état ? **oui-~~non~~**

3.4.14. Si vous avez répondu non à une ou plusieurs questions ci-dessus, expliquez brièvement: /

3.4.15. Les locaux sont-ils facilement accessibles en terme de mobilité (transports en commun, transport communal...) ? **oui-~~non~~**

3.4.16. Les locaux sont-ils salubres et en bon état ? **oui-~~non~~**

3.4.17. Les locaux sont-ils suffisamment spacieux rapport au nombre d'enfants à accueillir ? **oui-~~non~~**

3.4.18. Les locaux sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ? **oui-~~non~~**

3.4.19. Si vous avez répondu non à l'une des questions ci-dessus, expliquez ?

Hormis le centre sportif Victoria, les infrastructures n'ont pas été conçues ni adaptées dans une optique d'accueil de personnes à mobilité réduite.

3.5. Partenariat et coordination

5.1. La coordination sur le territoire de la commune est-elle jugée :

Tout à fait insatisfaisante **Plutôt insatisfaisante** Plutôt satisfaisante Tout à fait satisfaisante

5.2. Expliquez brièvement : **la coordination touche essentiellement les membres de la Commission Communale de l'Accueil.**

5.3. Le partenariat entre opérateurs de la commune est-il jugé : Tout à fait insatisfaisant Plutôt insatisfaisant **Plutôt satisfaisant** Tout à fait satisfaisant

5.4. Expliquez brièvement

Bien que la dynamique de coordination touche plus les membres de la Commission Communale de l'Accueil que les autres opérateurs, les responsables d'organisation se connaissent de mieux en mieux et s'entraident si possible.

3.6. Besoins et attentes

3.6.3. Besoins et attentes des opérateurs

a) Besoins non rencontrés :

- de ressources financières, essentiellement pour pouvoir engager plus de personnel qualifié ou d'engager sous un meilleur statut (ALE vs employé) permettant de pérenniser l'emploi et d'investir dans une formation initiale et continuée.
- de locaux de stockage et d'activité (ou de locaux plus grands),
- de remplacement sur le terrain du personnel habituel quand il part en formation,
- de formations des encadrants.

b) Améliorations à apporter :

- retravailler les projets d'accueil de façon plus régulière.
- améliorer l'image de l'ATL, notamment dans les écoles. Les professionnels du secteur manquent de reconnaissance (surtout quand l'ATL est mis en concurrence avec les missions pédagogiques des écoles). Cette dissociation combinée à d'autres facteurs (temporels, d'espace, de moyens...) entraîne parfois une vision parcellaire de l'enfant qu'il conviendrait d'envisager dans sa globalité.

c) Partenariats souhaités : les opérateurs qui souhaitent des collaborations l'envisagent avec la commune.

d) Coordination : certains opérateurs souhaiteraient rencontrer les responsables voire les équipes des autres associations/services communaux.

De nombreux opérateurs n'ont pas d'attente particulière envers la coordination ATL excepté dans le domaine de la communication (site web communal, site web bruxellestempslibre, journal communal, répertoire de l'ATL).

Les opérateurs œuvrant dans le domaine de l'aide scolaire et ceux pratiquant des tarifs très bas reçoivent de nombreuses demandes de parents qu'ils ne peuvent rencontrer eux-mêmes. Ils verraient donc positivement le développement de nouvelles initiatives. La redéfinition des actions menées par le service de prévention a contribué à grossir les rangs des enfants et parents à la recherche d'activités gratuites ou à faible coût.

e) formation continuée : Elle est considérée par les opérateurs comme le deuxième facteur le plus important dans le développement de la qualité de l'accueil (ex-aequo avec les locaux).

- besoin de financement pour remplacer les encadrants en formation ;
- pour les garderies scolaires : besoin de formations en lien avec l'augmentation du nombre d'enfants (gestion de l'espace, cohabitation d'enfants d'âges différents...)
- pour les responsables : formation pour aider à rechercher des financements et des collaborations
- certains opérateurs évoquent l'opportunité de développer des formations/ateliers/suivi d'aide à la parentalité.

3.6.4. Besoins et attentes des parents

Les parents :

- aimeraient créer du réseau d'entraide entre parents de l'école ou du quartier où elles résident.
- trouvent trop peu d'offre d'accueil pour les enfants qui viennent de quitter la crèche ou fraîchement rentrés à l'école.
- souhaiteraient voir s'améliorer l'offre d'accueil et d'activités sportives à tarif réduit, que ce soit pendant l'année scolaire ou pendant les vacances.
- manquent d'activités peu onéreuses ou gratuites, surtout pendant les grandes vacances.
- sont demandeurs d'informations, notamment sur les offres d'accueil, via les journaux de classe.
- souhaiteraient pendant les périodes de vacances scolaires la mise en place d'une offre d'accueil plus flexible en termes d'horaires et d'inscription.
- souhaiteraient que leurs enfants fassent plus de sport ainsi que du néerlandais.

3.6.5. Besoins et attentes des enfants

Les enfants de 6 ans et moins aime(raie)nt :

- assister à des activités avec leurs parents et leurs frères et sœurs
- prendre part à des activités culinaires ;
- participer aux activités qui suivent.

33 Vélo / trottinette

19 Parc

11 Foot

11 Dessiner / peindre

9 Etre à la maison

6 Piscine

Les enfants de 6 ans et plus aime(raie)nt :

- partager leur temps libre avec leurs copains ;
- pouvoir jouer aux jeux de société à l'école ;
- faire plus de sport ;
- que les encadrants gèrent mieux les conflits ;
- avoir plus de place pour bouger ;
- ne pas recevoir de devoirs ;
- pouvoir se reposer et/ou dormir plus tard ;
- participer aux activités qui suivent.

31 Excursion (à la mer, parc d'attraction...)

19 Piscine

16 Jouer au parc

15 Jeux video

14 Vélo / trotinette / skate / patins à
roulettes

14 Basket

10 Musique / chanter

8 Danser

8 Dormir

Qu'ils soient en maternelles ou primaires, les enfants souhaiteraient :

- pouvoir choisir leurs activités durant leur temps libre ;
- découvrir des choses nouvelles (jeux, nature environnante...) ;
- ne pas être mélangés entre petits et grands ;
- que les encadrants ne crient pas.

3.7. Conclusion

La commune de Koekelberg recèle un potentiel d'accueil qui, à première vue, pourrait sembler suffisant puisque de nombreux opérateurs déclarent ne pas avoir atteint le nombre maximum d'enfants qu'ils pourraient accueillir. Après examen, il semble que si l'offre semble suffisante, c'est essentiellement dû au fait que d'une part, de nombreuses familles ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour accéder aux offres d'activités et que, d'autre part, les familles disposant de plus de moyens préfèrent confier leurs enfants à des opérateurs extérieurs à Koekelberg. Cette constatation reste valable que l'on s'intéresse aux périodes d'activité scolaire ou aux périodes de congés.

Le clivage détecté s'exprime également de façon géographique, dans les quartiers. Les populations plus modestes et la grande majorité des opérateurs se concentrent entre la station de métro Etangs Noirs et celle de Simonis tandis que les foyers plus aisés occupent davantage le territoire situé entre la station de métro Simonis et l'avenue de l'Hôpital français, territoire abritant très peu d'opérateurs d'accueil.

Ceci dit, les activités proposées pendant l'année scolaire sont diversifiées et couvrent l'ensemble de la plage horaire. Le seul manque ressortant de l'état des lieux concerne l'organisation d'activités extrascolaires pour les enfants de maternelle. Pendant les vacances, l'offre d'accueil est fort restreinte à Koekelberg. D'autant plus pendant les grandes vacances au cours desquelles les parents doivent, selon la semaine envisagée, faire un choix entre 1 et 3 opérateurs différents. Malheureusement, il se trouve que l'opérateur proposant le plus de places d'accueil, et seul actif pendant toute la période est celui avec les tarifs les plus élevés.

Le fait que Koekelberg jouisse d'un bon accès aux transports en commun n'atténue que très partiellement ce manque car, quelle que soit la commune concernée, les places d'accueil à prix modéré sont rares, très vite occupées et, quand l'organisateur de l'accueil est la commune, leur accès est le plus souvent réservé aux enfants résidant sur le territoire communal ou en fréquentant une des écoles.

Des informations fournies par les opérateurs d'accueil, il ressort que la qualité des services proposés ainsi que le taux d'encadrement pratiqué sont satisfaisants. Par contre, peu nombreux sont ceux qui ont déjà pris connaissance du code de qualité et, par voie de conséquence, n'ont pas formalisé leurs pratiques d'accueil dans un document. Ceci n'entache cependant pas la bonne information des parents.

En ce qui concerne la formation du personnel, personne n'est logé à la même enseigne car, outre le grand nombre de types de structures différentes (garderies scolaires, centres de vacances, écoles de devoir, clubs sportifs...), les statuts des encadrants diffèrent également (employé, ALE, bénévoles,...). Par ailleurs, former coûte deux fois : le coût de la formation évidemment mais également le coût du remplacement de l'encadrant en formation. Ceci pèse beaucoup sur le budget du secteur associatif. Et, dans le meilleur des cas, quand les encadrants jouissent d'un statut stable et de la possibilité d'être remplacés, quand les frais de déplacements sont pris en charge par l'employeur et que ceux liés à la formation le sont par l'ONE, le nombre de places disponibles s'avèrent souvent insuffisant pour répondre à la demande.

Les opérateurs sont en général satisfaits du matériel et des locaux dont ils disposent. La mode des matériaux de recyclage a valorisé la débrouillardise des opérateurs. Ce sont les opérateurs sportifs qui semblent les plus désireux de s'équiper en matériel spécifique pour enfants.

Les parents souhaitent s'informer (par ordre de préférence) via le journal de classe de leurs enfants, des brochures et les sites web. Ils se disent satisfaits des informations qu'ils reçoivent.

Les opérateurs n'ont pas d'attente particulière en matière de coordination. La CATL a remarqué que des collaborations temporaires ont vu le jour entre opérateurs membres de la CCA. Même s'ils n'en ont pas exprimé le besoin, il pourrait être intéressant de proposer aux opérateurs œuvrant sur le territoire communal de se rencontrer pour briser la glace, mieux se connaître, mieux se coordonner et, pourquoi pas, mener de nouvelles initiatives.